TABLEAU PRATIQUE – DISPOSITIFS DE MOBILITÉ 2026

Régime social – cumuls et plafonds

Dispositif / combinaison	Cumul possible ?	Plafond d'exonération sociale 2026	À retenir
Prime carburant seule	N/A	**1 000 €**	Plafond annuel, non proratisé. Sommes versées au plus tard le 31 décembre 2026.
Alimentation d'un véhicule électrique	N/A	**1 000 €**	Entre dans l'enveloppe sociale exceptionnelle prévue pour 2026.
Forfait mobilités durables (FMD) seul	N/A	**1 000 €**	Le plafond social habituel de 600 € est temporairement porté à 1 000 €.
Prime carburant + FMD	**Oui**	**1 000 € au total**	Enveloppe commune : 700 € de carburant + 300 € de FMD = 1 000 €. Ce n'est pas 1 000 € pour chaque dispositif.
Abonnement aux transports publics seul	**Oui**	**Régime propre à l'abonnement**	L'employeur doit prendre en charge au minimum 50 % du prix de l'abonnement. Cette prise en charge ne se confond pas avec le plafond de 1 000 € de la prime transport / FMD.
FMD + abonnement aux transports publics	**Oui**	**Maximum 1 000 €, déduction faite de la prise en charge de l'abonnement**	Exemple : abonnement pris en charge à hauteur de 700 € + FMD de 300 € = 1 000 € exonérés socialement.
Prime carburant + abonnement transports publics	**Oui, exceptionnellement en 2026 selon le BOSS**	**Prime carburant : jusqu'à 1 000 € + abonnement selon son régime propre**	L'interdiction habituelle de cumul est suspendue pour 2026 par la doctrine BOSS du 30 octobre. Le décret ne prévoit pas de plafond global spécifique à cette combinaison.

ATTENTION : PLAFOND SOCIAL ≠ PLAFOND FISCAL pour la Prime Carburant

- **Exonération d'impôt sur le revenu : 300 € maximum** → droit actuellement en vigueur ;
- le passage de l'exonération fiscale à **1 000 €** est prévu par le **PLF 2027**, mais ce texte n'est pas encore définitivement adopté. Bercy le présente d'ailleurs toujours comme une mesure proposée